

Paris, le 30 septembre 2026
N° 1797/ARM/ACASAN/EVDG/DFIMS/DEF/BC/NP

NOTE D'INFORMATION

OBJET : concours sur épreuves organisés en 2027 pour l'attribution du niveau de qualification de praticien professeur agrégé à des praticiens des armées.

RÉFÉRENCES : a) décret 2004-538 du 14 juin 2004 relatif à la reconnaissance des niveaux de qualification des praticiens des armées ;

b) arrêté du 15 avril 2008 fixant l'organisation des concours pour l'attribution du niveau de qualification de praticien professeur agrégé à des praticiens des armées et relatif à la nomination des professeurs titulaires de chaires de l'École du Val-de-Grâce ;

c) arrêté du 18 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 24 juin 2026 fixant le nombre et la répartition des places offertes aux concours sur épreuves organisés au titre de l'année 2027 pour l'attribution du niveau de qualification de praticien professeur agrégé à des praticiens confirmés ;

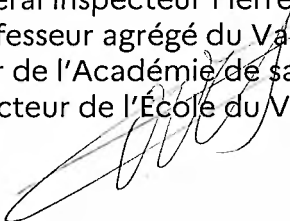
d) circulaire n°502139/ARM/DCSSA/DC/CHOGAR/CHANC relative à la notation 2026 des militaires du service de santé des armées ;

e) Instruction n°14278/DEF/DCSSA/RH/PF relative aux programmes et aux modalités de déroulement des concours ouverts pour l'attribution du niveau de qualification de praticien professeur agrégé.

ANNEXES : quatre

Cette note d'information précise les modalités pratiques d'organisation et de déroulement des concours sur épreuves, organisés au titre de l'année 2027, pour l'attribution du niveau de qualification de praticien professeur agrégé à des praticiens des armées, ainsi que les éléments nécessaires à la constitution du dossier de candidature.

Le médecin général inspecteur Pierre-Éric **SCHWARTZBROD**
Professeur agrégé du Val-de-Grâce,
Directeur de l'Académie de santé des armées,
Directeur de l'École du Val-de-Grâce



ANNEXE I

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CONCOURS

1. POSTES OUVERTS

Le tableau figurant ci-dessous est issu de l'arrêté du 18 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 24 juin 2026 publié au Journal officiel, seule source faisant foi.

Chaire	Discipline ou section de discipline	Domaine de compétence	Postes	Localisation
Corps des médecins des armées				
Anesthésie réanimation et médecine d'urgence appliquées aux armées	Anesthésie-réanimation		2	HNIA Bégin (Saint-Mandé) HNIA Laveran (Marseille)
	Médecine d'urgence		2	HNIA Laveran (Marseille) CMA 09 (Toulon)
Chirurgie appliquée aux armées	Chirurgie orthopédique et traumatologique		2	HNIA Sainte-Anne (Toulon) HRIA Clermont-Tonnerre (Brest)
	Chirurgie urologique		1	HNIA Bégin (Saint-Mandé)
Chirurgie spéciale appliquée aux armées	Chirurgie maxillo-faciale		1	HNIA Sainte-Anne (Toulon)
	Ophtalmologie		1	HNIA Laveran (Marseille)
Psychiatrie et psychologie appliquée aux armées	Psychiatrie		1	HNIA Laveran (Marseille)
Médecine appliquée aux armées	Médecine générale	Médecine des forces	2	CMA 09 (Toulon) CSS FAN (Brest)
	Médecine interne et immunologie clinique		1	HNIA Laveran (Marseille)
	Maladies infectieuses et tropicales		1	HNIA Sainte-Anne (Toulon)

2. CALENDRIER DU CONCOURS

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 04 décembre 2026.
- Épreuves d'admission : du 1 février au 30 juin 2027 , selon les spécialités.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

3.1. Demande de participation aux concours

La demande de participation au concours par voie technique et hiérarchique sera adressée à l'autorité hiérarchique finale de fusionnement. Cette demande précisera la discipline et la spécialité pour lesquelles le candidat concourt et sera transmise successivement aux autorités suivantes :

- Notateur 1^{er} degré désigné dans la circulaire de 4^e référence ;
- Notateur 2nd degré désigné dans la circulaire de 4^e référence ;
- Titulaire de chaire ;
- Autorité hiérarchique finale de fusionnement.

Les autorités techniques et hiérarchiques sont chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis motivé, argumenté et détaillé sur le candidat en prenant position, en formulant clairement leur opinion sur l'intéressé et en se prononçant de façon explicite sur les résultats obtenus par le praticiens des armées.

Les avis seront **transmis directement d'une autorité à l'autre** puis adressés au bureau des concours par courriel, indépendamment du dossier de candidature, à l'adresse : evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr, au plus tard pour le 16 décembre 2026.

3.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera conforme au modèle figurant en annexes II et III, comprenant impérativement et dans l'ordre :

- une page de garde ;
- un mémoire comportant :
 - o un état des services ;
 - o titres civils et militaires acquis ;
 - o une liste chronologique des publications et travaux scientifiques et techniques ;
 - o l'appartenance à des sociétés savantes.
- une copie lisible et intégrale des bulletins de notation d'officier des quatres dernières années (millésimes : 2023, 2024, 2025 et 2026) ;
- une fiche de synthèse issue du SIRH Arhmonie ;
- une copie de la pièce d'identité du candidat (CNI ou passeport en cours de validité).
- le modèle de choix de poste (annexe IV) sera complète et inséré en dernière page du dossier de candidature uniquement par les praticiens qui candidatent dans une discipline, une section de discipline ou un domaine de compétence ayant plus d'un poste ouvert à l'arrêté cité en 3^e référence.

3.3. Transmission du dossier de candidature

Le candidat transmettra au bureau des concours :

evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

- **son dossier de candidature au format électronique** nommé : AGREGATION_2027_NOM_Prénom, regroupant en un fichier unique l'ensemble des pièces du dossier présentées en annexe II au format PDF ;
- **une copie numérisée de sa demande de participation au concours** nommée : DMD AGREGATION_2027_NOM_Prénom sans les avis hiérarchiques au format PDF.

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Le bureau concours accuse réception du dossier de candidature dans un délai de 24/48h (jour ouvré). Le candidat prendra contact avec le bureau concours au 01.40.51.69.38 ou 01.40.51.51.33 ou 01.40.51.47.80 en cas de non-réception de l'AR dans le délai de 48h.

4. ORGANISATION GÉNÉRALE DES CONCOURS

L'organisation générale des concours, la composition des jurys, ainsi que le déroulement des épreuves pour chaque chaire et discipline sont fixés par l'arrêté de 2^e référence.

5. IMPORTANT

5.1. Diffusion de la note d'information

La note d'information est diffusée par messagerie officielle NEMO ainsi que sur le site intradef de l'École du Val-de-Grâce.

Les résultats de l'admission seront publiés au *Journal officiel* de la République française et consultables sur le site intradef de l'École du Val-de-Grâce.

Les destinataires de la note sont chargés de la diffuser aux candidats relevant de leur autorité.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE II

Service de santé des armées

CONCOURS SUR ÉPREUVES POUR L'ATTRIBUTION DU NIVEAU DE QUALIFICATION DE PRATICIEN PROFESSEUR AGRÉGÉ

Grade :

Nom :

Prénom(s) :

Affectation :

Chaire :

Discipline / spécialité :

Année 2027

Cette page ne comportera aucun autre élément.

ANNEXE III

Modèle de dossier de candidature

SOMMAIRE

1. Présentation du candidat Page :

2. Titres et états des services Page :

3. Publications, travaux et activités diverses Page :

4. Compte rendu d'expérience professionnelle Page :

5. Projets pédagogiques Page :

6. Pièce jointes Page :

1. PRÉSENTATION DU CANDIDAT

Nom, prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Courriel professionnel et personnel :

Téléphone :

Corps :

Nature du lien au service :

Grade :

Emploi tenu actuellement :

2. TITRES ET ÉTATS DES SERVICES

2.1. Grades successifs et année d'obtention :

Elève officier

Aspirant

Médecin Lieutenant

Médecin ou pharmacien

Médecin/pharmacien principal

Médecin/pharmacien en chef

2.2 Affectations et fonctions tenues

La présentation se fera sous le format suivant :

Mois année (de début) – Mois année (de fin)

Organisme d'affectation

Fonctions exercées.

2.3 Expérience opérationnelle

La présentation se fera sous le format suivant :

Mois année (de début) – Mois année (de fin)

Opex/mission/Opint/ ...

Unité d'emploi

Fonctions exercées.

2.4. Titres militaires et récompenses

2.4.1. Décorations militaires

- ...

2.4.2. Citations, témoignages de satisfaction, lettres de félicitation...

-

2.4.3. Autres (qualifications, TST, récompenses et titres divers)

-

2.4.4. Brevets militaires

-

2.5. Titres universitaires

3. PUBLICATIONS ET TRAVAUX

3.1 Publications

3.1.1. Tableau récapitulatif des publications

	1 ^{er} auteur	dernier auteur	2 ^e ou 3 ^e auteur	autre	TOTAL
Articles publiés dans une revue française					
Articles publiés dans une revue de langue anglaise					
Ouvrages en langue anglaise					
Ouvrages français					
Communications en congrès international					

Communications en congrès français					
Posters en congrès international					
Posters en congrès français					
TOTAL					

Le candidat précisera le nombre de points SIGAPS et le H-index, si détenu ;

3.1.2. Publications dans les revues scientifiques à comité de lecture

Revues scientifiques de langue française (A)

A1 :

A2 :

Revues scientifiques de langue anglaise (B)

B1 :

B2 :

3.1.3. Ouvrages publiés et publications dans des ouvrages (C)

C1 :

C2 :

3.1.4. Thèse, mémoires et travaux universitaires

Thèse de Doctorat en médecine/pharmacie

Titre :

Dirigé par :

Soutenue : le

Mention :

Mémoire de

Titre :

Dirigé par :

Soutenu :

Mention :

3.2. Communications orales

3.2.1. Présentées à l'occasion d'un congrès international (D)

D1:

D2:

3.2.2 Présentées à l'occasion d'un congrès français (E)

E1:

E2:

3.3. Communications affichées

3.3.1. Présentées à l'occasion d'un congrès international (F)

F1:

F2 :

3.3.2 Présentées à l'occasion d'un congrès français (G)

G1 :

3.4. Activités diverses

3.4.1. Activités d'enseignement

3.4.2. Activités de recherche

3.4.3. Collaborations

3.4.4. Appartenance à des sociétés savantes

4. COMPTE RENDU D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Exposé de l'activité, des connaissances, des formations et des compétences acquises, pour chaque poste tenu.

5. PROJETS PÉDAGOGIQUES

6. PIÈCES JOINTES

6.1. Copies des diplômes, qualifications ou titres civils et militaires

6.2. Notations (copie intégrale des bulletins de notes des quatre dernières années)

6.3. Copie carte nationale d'identité ou passeport

ANNEXE IV



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de santé des armées
Académie de santé des armées
École du Val-de-Grâce
Division formation initiale militaire et santé**

FORMULAIRE CHOIX DE POSTE AGRÉGATION

OBJET : choix des postes agrégation – discipline XXXXXXXXXX, spécialité XXXXX

RÉFÉRENCE : arrêté du 24 juin 2026 fixant le nombre et la répartition des places offertes aux concours sur épreuves organisés au titre de l'année 2027 pour l'attribution du niveau de qualification de praticien professeur agrégé à des praticiens des armées.

Dans le cadre du concours sur épreuves pour l'attribution du niveau de qualification de **praticien professeur agrégé** dans la discipline / section de discipline / domaine de compétences XXXXXXXXXX, organisé au titre de l'année 2026, et **dans l'éventualité de ma réussite à ce concours**, je suis invité(e) à classer, par ordre de priorité, les postes proposés à l'affectation dans ma discipline.

Je soussigné(e), **Médecin en chef [NOM Prénom]**, déclare classer mes choix d'affectation comme suit :

- **Priorité 1** :
- **Priorité 2** :
- **Priorité 3** :
- **(et ainsi de suite, selon le nombre de postes disponibles)**

Fait à, le

Signature :

Choix possibles : se reporter à l'arrêté du 1^{er} juillet 2025 fixant le nombre et la répartition des places offertes par concours sur épreuves oragnisées au titre de l'année 2026 pour l'attribution du niveau de qualification de praticien professeur agrégé à des praticiens des armées.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DMF
- DHA
- HNIA BEGIN
- HNIA PERCY
- HNIA SAINTE-ANNE
- HNIA LAVERAN
- HRIA CLERMONT-TONNERRE
- HRIA LEGOUEST
- HSA DESGENETTES
- HSA ROBERT PICQUÉ
- EVDG
- Titulaires de chaire
- IRBA
- CESSA
- DAPSA
- SPRA
- DSIN-S

COPIES :

- DCSSA
- archives.